

TRAVAUX EN HAUTEUR : SYSTÈME D'ARRÊT DE CHUTE

Le système d'arrêt de chute est à utiliser seulement si les protections collectives ne peuvent pas être mises en place. Ces équipements de protection individuelle ont pour **but d'éviter et de réduire les conséquences liées à une chute de hauteur. Restez vigilant lors de l'utilisation de ces équipements !**

LES SYSTÈMES D'ARRÊT DE CHUTE

LE SYSTÈME D'ARRÊT DE CHUTE A POUR OBJECTIF D'EMPÊCHER LA CHUTE ET D'EN RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES. IL DOIT ÊTRE UTILISÉ SEULEMENT SI LES PROTECTIONS COLLECTIVES NE PEUVENT PAS ÊTRE MISES EN PLACE.

Un système d'arrêt de chute se compose de 3 éléments :

- Le point d'ancrage
- Le système de liaison
- Le harnais

CONSEILS GÉNÉRAUX :

- Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'obstacle dans la chute
- Portez les équipements de protection : casque avec jugulaire obligatoire



BON À SAVOIR

Vous avez l'obligation de travailler à deux lors de l'utilisation d'un système d'arrêt de chute, notamment pour pouvoir porter secours en cas de chute.

STOCKAGE :

- Stockez votre système d'arrêt de chute en respectant la notice du fabricant (dans un sac, à l'abri de la lumière, de l'humidité, des produits chimiques...).

VÉRIFICATION :

Vérifiez votre système d'arrêt de chute :

- À chaque utilisation en effectuant un contrôle visuel
- Annuellement par un organisme accrédité ou une personne au sein de l'entreprise ayant reçu une formation à la vérification des systèmes d'arrêt de chute.

Après un choc ou une chute ne réutilisez pas, sans vérification, un système d'arrêt de chute.

PENSEZ-Y !

Les vérifications annuelles doivent être transcrites dans le registre de sécurité.

LES SYSTÈMES D'ARRÊT DE CHUTE

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES :

Les travailleurs amenés à porter un système d'arrêt de chute ont l'obligation d'être formés à son utilisation.

PENSEZ-Y !

En tant que chef d'entreprise vous devez informer et former vos salariés qui doivent utiliser des EPI :

- des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle (EPI) les protèges,
- des conditions d'utilisation,
- des instructions ou consignes concernant les EPI et leurs conditions de mise à disposition.

SUIVI MÉDICAL :

Pour les salariés utilisant un système d'arrêt de chute et plus largement pour les salariés exposés au risque de chute de hauteur, il est préférable de se rapprocher de votre service de santé au travail afin de compléter, éventuellement, la liste des postes à risque nécessitant un suivi individuel renforcé.

Pour rappel, les personnes affectées au montage/démontage d'échafaudage, sont soumis à un suivi individuel renforcé (SIR).

LE POINT D'ANCRAGE

LE POINT D'ANCRAGE EST L'ÉLÉMENT AU NIVEAU DUQUEL L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES VA ÊTRE ATTACHÉ.

Il existe différents types de point d'ancrage, ils peuvent être :

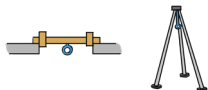
- Permanents ou temporaires
- Fixés sur la structure du bâtiment (mur ou toiture) ou être mobiles (ex : ligne de vie).

Il existe 5 classes de point d'ancrage (norme NF EN 795) :

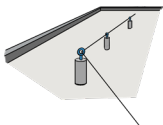
Classe A : point d'ancrage fixe



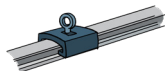
Classe B : point d'ancrage provisoire transportable



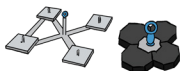
Classe C : ligne de vie



Classe D : Rail d'assurance rigide horizontal



Classe E : ancrage corps-mort



LE POINT D'ANCRAGE

LA MISE EN ŒUVRE D'UN POINT D'ANCRAGE :

De manière générale, tous les points d'ancrage doivent au moins résister à une charge de 1,2 tonnes (EN 517 et EN 795).

- Assurez-vous que le support (mur, charpente...) résiste à cette charge de 1,2 tonnes par calcul ou en réalisant un test à l'arrachement.
- Utilisez les bons systèmes de fixation (vis, cheville, axe crampon).
- Respectez la notice du fabricant.



BON À SAVOIR

La mise en place des points d'ancrage doit être effectuée par une personne compétente, c'est-à-dire qui a la connaissance de la résistance du point, de la structure, des travaux à réaliser ou par un bureau d'étude (un installateur) spécialisé.

CALCUL DU TIRANT D'AIR :

Il s'agit de la distance entre la position initiale du point d'ancrage et le premier obstacle dangereux sous les pieds de la personne utilisant le système d'arrêt de chute.

Calcul du tirant d'air :

Longueur de liaison (A)

+

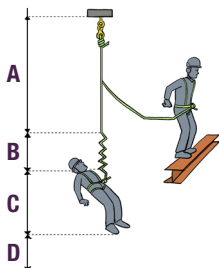
Distance d'absorption (B)

+

Taille du travailleur (C)

+

Distance de sécurité 1 mètre minimum (D)



LE POINT D'ANCRAGE

L'UTILISATION DES POINTS D'ANCRAGE :

- Vérifiez le bon état de l'ancrage (absence de déformations, de corrosions, rouille, ...)
- Vérifiez la structure avant utilisation (ex : examen visuel de la charpente)
- Prenez soin du matériel, ne pas frapper sur une pièce, ne pas jeter du toit ...

Pour les points d'ancrage déjà en place, pensez à consulter les documents disponibles : DIUO (dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage), dossier de maintenance, notice d'utilisation du fabriquant etc.

Les points d'ancrage doivent être vérifiés tous les ans à partir de la date de la première utilisation.

PENSEZ-Y !

En tant que chef d'entreprise, vous devez informer et former sur les points d'ancrage utilisés, les modalités d'utilisation de l'équipement de protection.

ZOOM CLASSE A : POINT D'ANCRAGE FIXE.

1. Fixation d'un point de sécurité sur mur



2. Fixation d'un point de sécurité sur toiture :

Passer barre : se place en partie haute de toiture



Crochet sécurité type A : risque de chute dans le sens du rampant



Crochet sécurité type B : risque de chute dans le sens du rampant et perpendiculairement en rive proche pignon

Il est conseillé de placer les crochets tous les 2 mètres ainsi qu'à la sortie d'un châssis de toit où à proximité d'un accès sur toit.

LES SYSTÈMES DE LIAISON

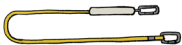
IL EXISTE DIFFÉRENTS SYSTÈMES QUI SONT À ADAPTER EN FONCTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL.

L'enrouleur à rappel automatique :



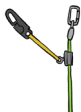
- Comporte une fonction de blocage automatique et un système automatique de tension et de rappel pour la longe

La longe avec absorbeur d'énergie :



- Longueur maximale de la longe : 2 mètres

L'antichute mobile sur support d'assurage flexible :



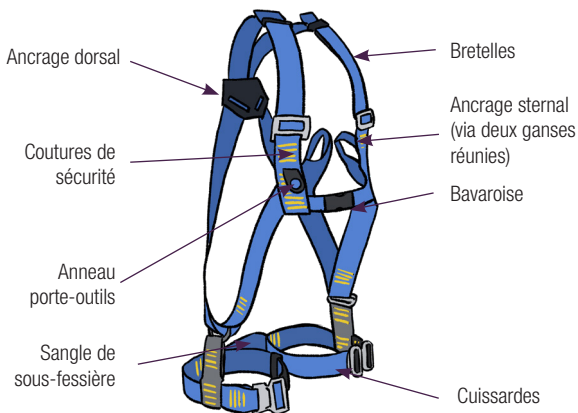
- Adaptez l'antichute au support (câble, rail ou corde)
- Se bloque automatiquement en cas de chute



BON À SAVOIR

Les connecteurs (ex : les mousquetons) doivent être verrouillables manuellement ou mécaniquement.

LE HARNAIS



Le harnais doit être adapté à la morphologie de son utilisateur et garantir un confort au poste de travail



BON À SAVOIR

Le temps d'intervention pour secourir la personne en danger doit être le plus court possible. En effet des lésions irréversibles peuvent survenir après quelques minutes de suspension dans le vide, par exemple le syndrome du harnais qui aboutit en quelques minutes à une perte de connaissance et, en l'absence de prise en charge, au décès.

LE HARNAIS

COMMENT CHOISIR SON HARNAIS ?

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans le choix du harnais :

- Le marquage CE et sa conformité à la norme NF EN 361
- L'accrochage dorsal ou ventral : la position du point d'accrochage sera déterminée en fonction des travaux et du sens de la chute potentielle.
- La facilité d'habillage
- L'ergonomie et le confort
- La compatibilité avec les vêtements de protection

PENSEZ-Y !

L'efficacité de la protection est assurée par un bon réglage du harnais. L'utilisateur doit pouvoir passer ses mains à plat sous les sangles pour la bonne circulation sanguine.

LES VÉRIFICATIONS :

Annuellement par une personne compétente. Les vérifications annuelles doivent être transcrites dans le registre de sécurité.

Avant chaque utilisation :

- Des sangles, particulièrement au niveau des coutures de sécurité (coupure, trace de produits chimiques...)
- Des parties métalliques, les boucles
- Des témoins



BON À SAVOIR

La notice du fabricant indique tous les points à vérifier .

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST
2 RUE BERANGER
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

OPPBTB
www.preventionbtp.fr

OPPBTB

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM et de Béranger
Développement



**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT L'APPLICATION
« IRIS-ST LES MÉMOS »**



Rédigé par l'IRIS-ST en collaboration avec l'OPPBTB
©IRIS-ST 2021 – Tous droits réservés – Edition N°1